



Urbanisme

Rue Centrale 49
2501 Bienne
T: 032 326 16 21 F: 032 326 16 92
urbanisme@biel-bienne.ch www.biel-bienne.ch

Bienne, le 15 septembre 2005

Bielcyclettes

Mesures en faveur des cyclistes à Bienne

Grâce à son "Plan de mesures Vélo", la Ville de Bienne améliore en permanence la sécurité et le confort des cyclistes. En 1998, la Direction des travaux publics a mandaté le bureau Planum Bienne S.A. de remanier la planification en matière de circulation cycliste à Bienne. Ces six dernières années, les travaux ont ainsi porté essentiellement sur les itinéraires cyclistes et le dépôt des vélos. Depuis lors, le plan de mesures est mis à jour périodiquement.

Stationnement des vélos

Lorsque l'on voit le nombre de vélos stationnés sur le domaine public, l'on se rend compte à quel point la circulation cycliste est importante à Bienne. Le manque de places de dépôt entraîne malheureusement aussi un stationnement désordonné avec ses répercussions négatives telles que la gêne des piétons, des difficultés d'accès aux vélos ainsi déposés, une chute en cascades desdits vélos et, enfin, une mauvaise image de l'espace public.

Pour y remédier, la Ville de Bienne utilise trois types d'installations de dépôt pour vélos sur le domaine public:

- Porte-vélos doubles (station Vélo)
- Supports (emplacements définitifs) couverts sous forme d'abris (si nécessaire et possible sur le plan de la conception)
- Râteliers (emplacements provisoires)

Velo-Station-Vélo

Ladite station "Velo-Station-Vélo" ouverte en 2003 au Parking de la Gare peut abriter jusqu'à 405 vélos. En plus, l'on a mis en place 225 abris pour vélos à la place Robert-Walser derrière la gare. La station Vélo se trouve exactement dans le bâtiment de tête du nouveau parking couvert de la gare et offre ainsi des places sûres, à l'abri des intempéries. Le dépôt des vélos est payant (carte journalière: 1 fr., abonnement annuel: 100 fr.). Grâce à un système d'accès électronique, les titulaires d'un abonnement peuvent y déposer leur vélo 24h sur 24, 365 jours par an. La station et les voies d'accès font l'objet d'une vidéosurveillance continue. Le jour, elle est aussi encadrée par le personnel du parking couvert.

Centre-ville

En relation avec la mise en valeur du centre-ville, le Département des constructions de la Ville de Bienne a élaboré un projet d'abris pour vélos correspondant tant à des exigences d'ordre esthétique que fonctionnel. L'abri à vélos est un système modulaire avec toit en verre et supports pour vélos en acier chromé avec étriers latéraux, lesquels font office aussi d'antivol et de protection contre les chutes en série. Depuis 2000, ce modèle (couvert et non couvert) est utilisé au centre-ville et a permis de créer nombre de places de dépôt.